

Direction régionale de santé publique

## Attestation d'admissibilité de vaccination - Santé au travail

| Le  |                            |
|---|----------------------------|
| AU PERSONNEL MÉDICAL DE LA CLINIQUE   |                            |
| OBJET: Vaccination préventive des travailleurs de   |                            |
| (Nom ÉTA  | 4/Ville)                   |
| Monsieur ou Madame  | travaille pour la          |
|   |                            |
| Nom ÉTA/Ville)  |                            |
|   |                            |
|   |                            |
| Dans la cadre de ses fonctions, il lui est demandé de recevoir la vaccination contre le :   |                            |
| Virus de l'hépatite A : 2 doses <sup>1</sup>  |                            |
| Virus de l'hépatite B <sup>2</sup> : 3 doses avec tests sanguins (dosage anti-HBs)  Post vaccination entre quatre et huit semaines après la réception de la troisièm du vaccin. | □<br>ie dose               |
| <b>Tétanos</b> <sup>3</sup> : une seule dose de rappel à 50 ans ou selon certaines situations part  | iculières <sup>4,5</sup> . |
| Tel qu'entendu avec les administrateurs de votre clinique, le coût des vaccins, of frais administratifs seront assumés, sur présentation de facture, par l'employe              | -                          |
| (Nom ÉTA A/illa)  |                            |
| (Nom ÉTA/Ville)   |                            |
| Nous vous remercions, Monsieur, Madame, de votre grande collaboration commentaires à formuler ou besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez                               |                            |
|   |                            |
| Prénom, Nom (employeur)   |                            |
| Fonction  |                            |

- $^{\,1}\,$  Le vaccin contre l'hépatite A ne comporte qu'une seule dose pour les personnes âgées de moins de 20 ans.
- <sup>2</sup> Le vaccin contre l'hépatite B ne comporte que deux doses pour les personnes âgées de moins de 20 ans.
- <sup>3</sup> Une primovaccination de 3 ou 4 doses devrait normalement avoir été reçue. Il est important de vérifier le carnet de vaccination pour éviter une survaccination.
- $^4$   $\,$  Il se peut que le vaccin offert soit un vaccin qui protège également contre la coqueluche.
- Dans certaines situations particulières, en présence d'une plaie, une dose de vaccin antitanique sera nécessaire si la dernière dose date de plus de cinq à 10 ans.

